



HAL
open science

L'enseignement supérieur, un élément de la dynamique des territoires

Michel Vernières

► **To cite this version:**

Michel Vernières. L'enseignement supérieur, un élément de la dynamique des territoires. 2006. halshs-00129613

HAL Id: halshs-00129613

<https://shs.hal.science/halshs-00129613v1>

Submitted on 8 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Centre d'Economie de la Sorbonne

UMR 8174

C
a
h
i
e
r
s
de
la
M
S
E

L'enseignement supérieur, un élément de la dynamique des territoires

Michel VERNIERES

2006.75



Maison des Sciences Économiques, 106-112 boulevard de L'Hôpital, 75647 Paris Cedex 13
<http://mse.univ-paris1.fr/Publicat.htm>

ISSN : 1624-0340

L'enseignement supérieur, un élément de la dynamique des territoires

Michel Vernières

Professeur émérite d'Economie politique à l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne
Chercheur associé au CES-MATISSE, UMR 8174, Centre associé Céreq
michel.vernieres@univ-paris1.fr

Résumé

Pour les territoires infranationaux, surtout ceux constitués autour de villes moyennes, la présence d'établissements d'enseignements supérieurs a un impact fort sur leur développement. En effet, les établissements universitaires sont source d'emplois et de revenus et, plus largement un moyen d'agir sur la nature du développement local. L'intérêt porté à l'enseignement supérieur par les collectivités locales, qui ont favorisé les délocalisations universitaires des décennies écoulées en France, apparaît donc, de leur point de vue, tout à fait logique. Mais, pour l'avenir, cet effort d'attraction de formations universitaires risque se heurter à une politique universitaire nationale n'allant pas dans ce sens. En effet, dans un univers national et international de plus en plus concurrentiel, les universités les plus puissantes disposent d'un réel avantage comparatif.

Mots clés : France, universités, développement local, territoires, délocalisations

JEL : I 23 et R 58

Higher Education, a factor of the regional dynamics

Summary

Higher education establishments have a very important role for local development, especially for medium-sized towns. Universities are at the origin of jobs, and income, therefore they play a role for local development. In the last decades, local authorities have found it logical to relocate universities in France. But, for the future, this effort to attract new university programmes will probably oppose overall national policy. Of course, in a national and international context of competition, the most powerful universities have a true comparative advantage.

Key words: France, higher education, local development, regional planning, relocation

JEL : I 23 et R 58

En France, l'enseignement supérieur est historiquement organisé selon une logique d'offre conçue nationalement. Politiquement, même si les régions interviennent, il relève de la compétence de l'État. Par ailleurs, les diplômés du supérieur apparaissent plus mobiles que les autres au cours de leur processus d'insertion, le marché du travail les concernant ayant une dimension nationale et même internationale. Pourtant l'enseignement supérieur constitue l'un des éléments de la dynamique des territoires infra-nationaux. En effet, la présence d'établissements du supérieur et leur nature influent sur le développement local.

Mais, l'appareil d'enseignement supérieur est composé d'acteurs hétérogènes, en relation et inter-agissant avec d'autres acteurs de son environnement local. Ces différents acteurs se comportent en fonction de leurs propres logiques et leur volonté de coopérer est variable. Ils s'emparent donc des opportunités qu'offre la politique nationale de l'enseignement supérieur selon des configurations plus ou moins porteuses de développement pour leur territoire.

De ce fait, les entreprises et collectivités locales, à des degrés certes très variables, sont conduites à marquer, plus ou moins directement, l'évolution de l'enseignement supérieur. Comme pour toute étude territorialisée, la nature de la zone considérée doit être prise en compte dans l'analyse. Certains territoires, en premier lieu les zones rurales, ne sont, le plus souvent, pas directement concernés du fait de l'absence d'établissements du supérieur qui sont concentrés dans les pôles urbains. A l'autre extrême, dans les grandes métropoles régionales, sièges d'Universités anciennes, le poids relatif, économique et social, de l'enseignement supérieur et l'attention qui lui est portée par les acteurs locaux sont, généralement, moindre que dans des villes de plus petite taille. En effet, dans ces grandes métropoles, il s'agit d'une fonction historique et acquise de longue date qui n'est pas discriminante entre elles.

A l'inverse, dans les territoires ne comprenant que des villes de taille moyenne, la présence, plus ou moins importante d'établissements d'enseignement supérieur a un impact fort sur le développement local (I). Aussi n'est-il pas surprenant que, au cours des décennies écoulées, aient été créées, à la demande ou avec l'appui des collectivités locales, de nombreuses antennes universitaires dans des villes de taille moyenne, phénomène souvent qualifié de délocalisation. Ces antennes ont parfois été transformées en Universités de plein exercice, éventuellement multi-sites. Mais, dans le nouveau contexte universitaire actuel, l'avenir de ces délocalisations pose de nombreuses questions (II).

I) L'impact des établissements d'enseignement supérieur sur le développement local

L'impact de la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur la vie économique locale d'un territoire s'exerce à travers deux types d'effets. D'une part, en tant qu'activité productrice de richesse, ils sont localement consommateurs de biens et services et employeurs de personnel, ayant, de ce fait, des effets directs sur le développement local (A). D'autre part, ils constituent un levier potentiel fort pour la politique territoriale de développement, en premier lieu par l'amélioration du potentiel en capital humain et immatériel de leur zone d'implantation (B).

A) L'enseignement supérieur, activité productrice source de revenus et d'emplois

Sur les territoires où il est présent, l'enseignement supérieur exerce trois types d'effets directs. Il est créateur d'emplois de personnels enseignants et administratifs. Des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont réalisées sur le territoire. Mais l'effet le plus important sur la consommation locale de biens et services est représenté par les dépenses des étudiants.

L'enseignement supérieur, créateur d'emplois

La présence d'établissements d'enseignement supérieur dans une ville se traduit par l'existence d'un nombre significatif d'emplois directement liés à cette activité, les personnels enseignants et administratifs. Ainsi, une étude consacrée à l'impact économique des universités strasbourgeoises (Gagnol L. et Héraud J.A, 2001) évalue à quelques 5.000 les salariés directs de ces universités (soit 0,7 % de la population active du Bas-Rhin).

Pour sa part, une recherche du même type, portant sur l'agglomération rennaise (Baslé M. et Le Boulch J.L.,1999), identifie quelques 11.000 emplois car elle porte sur l'ensemble de l'enseignement supérieur à Rennes (universités, écoles, autres établissements, recherche). Bien sûr très variable selon l'importance des établissements, cet apport direct en terme d'emplois est d'autant plus bénéfique aux collectivités locales que la quasi totalité de ces emplois est financée par des ressources nationales.

L'enseignement supérieur, consommateur de biens et services

Outre les emplois affectés aux établissements présents sur le territoire considéré, ceux-ci effectuent des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui sont, pour l'essentiel, réalisées à l'aide de fonds en provenance du budget national. Certes, évaluer la place des établissements d'enseignement supérieur en tant que consommateurs de biens et services est un exercice délicat qui suppose une approche comptable particulièrement lourde. En effet, il convient de mesurer, tout à la fois, leurs dépenses d'équipement et de fonctionnement. La première difficulté provient de la diversité des entités institutionnelles (universités, écoles, laboratoires...). Il faut ensuite imputer les dépenses, fournies par les documents comptables disponibles, aux diverses branches de l'activité économique et localiser les fournisseurs afin de calculer la part des dépenses réalisées localement.

Inévitablement les clés de répartition adoptées sont délicates à établir et toujours discutables. Ainsi, dans le cas des universités strasbourgeoises, les auteurs estiment que quelques 300 emplois sont induits par ces dépenses universitaires de fonctionnement et d'équipement. A Rennes, l'évaluation effectuée est de quelques 800 emplois.

Dans le cadre d'une étude portant sur les zones bretonnes de délocalisation universitaire (Coutelier F., Filâtre D., et Domergue J.P. 2004), il apparaît, tout particulièrement, que les dépenses de construction et d'équipement effectuées sur leur sol sont un apport significatif pour les collectivités locales. En effet, par delà les diversités de montant global et de part des collectivités locales dans leur financement, il ressort de cette étude que ces dernières ont drainé, de l'extérieur de la zone, entre trois et quatre fois le

montant des crédits qu'elle ont engagées.

Ces dépenses ne sont certes pas négligeables pour le secteur de la construction dans les territoires concernés, mais elles le sont par rapport aux volumes de dépenses imputées à la présence étudiante, dépenses directes des étudiants et dépenses des établissements et des œuvres universitaires (CROUS).

Les dépenses des étudiants et des personnels

La présence d'établissements d'enseignement supérieur permet à la zone considérée de compter une proportion élevée de jeunes d'âge universitaire. En effet, la présence d'institutions du supérieur a un double effet d'attraction d'étudiants extérieurs à la zone et de conservation de ceux qui y ont suivi leurs études secondaires. C'est autant de consommateurs présents sur le territoire. Il convient donc d'ajouter au nombre d'emplois estimés précédemment ceux induits par la consommation, réalisée sur place, des personnels et des étudiants.

Là encore les estimations sont délicates. En effet, en ce qui concerne les personnels universitaires, ils peuvent résider ailleurs que dans la zone de localisation de l'établissement considéré. Ce phénomène est d'autant plus fort qu'il s'agit d'une antenne universitaire implantée dans une ville de taille moyenne. L'estimation de ce fait est possible, mais suppose un travail d'enquête particulièrement lourd. Dans le cas de Strasbourg, ces effets induits sont estimés à un peu moins de 3.000 emplois. L'étude rennaise les évalue de l'ordre de 4.000 emplois.

La présence des étudiants a le même effet de création d'emplois induits. Certes, les obstacles méthodologiques sont, la aussi, nombreux. Il convient, en effet, d'estimer les budgets dont disposent les étudiants. Or, ces estimations diffèrent fortement d'une étude à l'autre. Celle réalisée pour Strasbourg est d'environ 50 % plus élevée que celle adoptée pour Rennes. De plus, comme pour les personnels, une partie des dépenses n'est pas réalisée sur place, tout particulièrement pour les étudiants non originaires du territoire d'implantation de l'université. Inversement, en l'absence d'établissements d'enseignement supérieur certains étudiants seraient restés sur place. Ce sont là des phénomènes bien délicats à mesurer qui invitent à souligner la fragilité des estimations chiffrées. Ainsi, dans le cas strasbourgeois, les auteurs proposent de ramener leur estimation initiale d'emplois induits par les dépenses étudiantes de près de 5.000 à 3.000. Du fait des différences dans les estimations des budgets étudiants, l'estimation pour Rennes est plus faible, soit 2.000 emplois.

Néanmoins, il est significatif de constater que, malgré les différences de méthodes et dans les choix des coefficients retenus, les résultats apparaissent voisins. Dans les deux cas, ces travaux permettent de souligner que l'impact économique, mesuré ici en termes d'emplois, de la présence d'établissements d'enseignement supérieur est loin d'être négligeable pour les territoires concernés. De même, les deux études soulignent que l'impact des dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements d'enseignement supérieur est moins important que celui des étudiants et des personnels. Le maintien ou l'attraction de ceux-ci sur un territoire est donc un enjeu économique non négligeable. Mais les sommes susceptibles d'être dépensées localement par ces derniers varient selon leur résidence continue dans la zone ou limitée à la période universitaire. De même, selon les lieux, les personnels sont plus ou moins résidents.

+++

Il n'est donc pas surprenant que les personnes interviewées, lors de l'étude d'évaluation réalisée sur les délocalisations bretonnes, estiment que les dépenses engagées par les collectivités locales ont donné lieu à "des retours sur investissement" positifs. Ce fait apparaît d'autant plus nettement que sont également pris en compte, en plus de ces effets directs, des effets indirects, essentiels pour le développement local.

B) L'enseignement supérieur, un levier pour la politique de développement local

Pour les responsables de la politique de développement local, l'enseignement supérieur est un levier possible d'action sur les caractéristiques démographiques de la zone, sur le fonctionnement du marché du travail, sur sa capacité d'innovation et d'évolution urbaine.

Un atout démographique

Du point de vue démographique la présence d'établissements du supérieur ne saurait certes, à elle seule, modifier les tendances démographiques des territoires. Mais elle leur permet de conserver une partie, plus élevée qu'en l'absence de ces établissements, des jeunes y ayant suivi leurs études secondaires et d'en attirer de l'extérieur. Ces deux phénomènes sont très liés à la nature des formations dispensées. Pour les formations professionnelles, la mobilité est forte, car priorité est donnée à la spécialisation demandée. L'effet de rétention, pour sa part, apparaît plus net pour les formations plus générales.

Ainsi, dans l'étude citée sur les délocalisations bretonnes, l'analyse des aires de recrutement de chaque implantation universitaire montre que, pour le DEUG, celles-ci sont essentiellement constituées par la zone d'emploi d'implantation de l'établissement. Par contre, l'aire de recrutement est beaucoup plus vaste pour les IUT et les IUP. Leur spécialisation et leur caractère professionnel leur permettent d'attirer des étudiants de l'ensemble de l'Académie et même au delà. La nature des spécialisations choisies apparaît dès lors comme un enjeu clé de la capacité d'attraction à venir des différents sites.

Cette même étude, consacrée à la région Bretagne, permet de préciser ces phénomènes d'attraction et de rétention à partir de l'analyse du lieu d'inscription en DEUG, pour l'année 2000, des bacheliers de cette même année. Quand existent sur place les formations qu'ils souhaitent suivre, les étudiants restent dans la zone d'emploi de leurs études secondaires. Il n'y a qu'entre 3 et 13 % d'inscriptions à l'extérieur, ce qui traduit une forte capacité de rétention de la part des établissements présents sur zone.

L'impact sur le marché du travail

Seule une minorité d'entreprises locales entretient avec les établissements d'enseignement supérieur une véritable relation de partenariat qui peut prendre diverses formes parmi lesquelles les plus fréquentes sont :

- l'embauche de stagiaires, ce qui favorise la flexibilité à court terme du marché du travail local ;

- la possibilité de recrutements, mais cet intérêt semble moindre, sans doute du fait de la dimension nationale du marché du travail des cadres ;
- des demandes spécifiques de formation continue ou initiales (FCIL, licences professionnelles, création de départements d'IUT...) ;

L'amélioration de la qualification de la main d'œuvre locale, potentiellement disponible, est le premier effet indirect à prendre en considération et cela d'autant plus que les établissements d'enseignement supérieur mettent en place des formations continues ou sont réceptifs à des demandes issues des entreprises locales.

Selon l'enquête conduite à Strasbourg auprès des entreprises, celles-ci manifestent un très fort intérêt pour la possibilité de recourir à des stagiaires. En effet, la disponibilité de ce type de main-d'œuvre favorise la flexibilité à court terme du marché du travail local. Aussi, le pourcentage de celles qui mettent en avant ce fait est supérieur à celui relatif à la possibilité de recruter des diplômés.

Les territoires doivent donc se distinguer, tout à la fois, selon le nombre et l'importance des entreprises en relation avec les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi selon la nature et l'intensité de ces relations.

Ainsi, dans l'étude consacrée aux délocalisations universitaires en Bretagne, la préférence accordée aux formations technologiques et professionnelles industrielles doit être rapprochée de la sur-représentation des milieux industriels et des entreprises les plus grandes dans les organisations territoriales. Les rapports entre entreprises et établissements universitaires sont donc réels, mais dans des champs limités. Dès lors, dans cette région, il apparaît une insuffisance des relations avec les PME et les activités tertiaires, malgré la présence de formations tertiaires professionnelles. Ce constat de distance entre les acteurs économiques et la majorité des formations universitaires est encore plus vrai pour les formations les moins spécialisées.

La recherche, source possible d'innovation

L'apport universitaire au développement économique des territoires est très fortement lié au développement de la recherche au sein des divers établissements, à leurs liens éventuels avec les technopoles et avec les autres organismes de recherche présents dans la zone. Mais, pour évaluer cet impact, il ne suffit pas de noter la présence de laboratoires universitaires et leurs éventuelles relations avec les autres structures. Encore faut-il évaluer la force réelle de ces laboratoires. De bonnes relations entre laboratoires de recherche et structures économiques locales, ce qui ne concerne pas que les technopoles, sont essentielles pour le développement territorial. Mais, il convient de rappeler que la recherche suppose une certaine concentration de moyens. Le choix de créneaux de spécialisation est donc tout à la fois délicat et fondamental pour des centres universitaires de petite taille.

L'enquête de Strasbourg et des travaux conduits à Besançon (Cuney F. 2004) convergent pour suggérer que :

- une minorité d'entreprises locales est impliquée dans des relations avec les laboratoires de recherche,
- la taille des firmes est un facteur important de liens plus intenses avec la recherche universitaire,
- que le secteur joue également un rôle significatif. En Franche-Comté, des secteurs comme l'automobile ou la chimie, importants dans les structures productives industrielles

régionales, sont ceux qui passent le plus de contrats avec la recherche universitaire.

Mais, la passation de contrats de recherche est peu fréquente et, plus rarement encore, la création commune d'entreprises.

Un atout pour les politiques urbaines

La question de la présence universitaire comme **facteur d'attraction** pour les entreprises n'a été évoquée, dans cette même enquête sur Strasbourg, que par 10 % des interrogés. Mais, cet impact de la présence d'une université joue aussi pour le maintien sur place de firmes déjà implantées, tout spécialement en facilitant le recrutement des cadres. En effet, pour les entreprises susceptibles de s'installer ou de se développer dans la zone, l'existence de formations supérieures est un facteur supplémentaire d'attractivité du territoire, pour les raisons évoquées ci-dessus et, de par l'atout que représente la présence de formations universitaires pour attirer des cadres sur le territoire.

Pour les collectivités territoriales, l'implantation ou l'extension d'établissements universitaires constituent une précieuse opportunité **d'aménagement urbain**. C'est l'occasion de rénover et sauvegarder des bâtiments anciens inutilisés à la suite du départ d'industries, de casernes... C'est également un moyen de valoriser ou de développer des quartiers neufs ou en réhabilitation.

Le qualificatif d'universitaire ne peut que renforcer **l'image** de la ville à l'extérieur. De plus, la présence des étudiants fournit une clientèle potentielle aux initiatives **d'animation culturelle**. Mais, il convient de remarquer que l'étude menée sur les délocalisations bretonnes tend à conclure à un impact finalement limité en ces domaines. Il est vrai que ce type d'évaluation est très délicat. En effet, une telle évaluation supposerait de définir avec précision ces deux notions particulièrement floues d'image et d'animation, tout spécialement la conception qu'en ont les collectivités territoriales.

Il apparaît donc que l'enseignement supérieur est susceptible d'influencer fortement les dynamiques du développement local. Ce constat explique l'intérêt que les collectivités locales ont porté aux processus de délocalisations universitaires des décennies écoulées. Mais, les évolutions récentes de l'enseignement supérieur invitent à s'interroger sur le devenir de ce phénomène.

II) Les délocalisations en question

La présence d'établissements universitaires dans de nombreuses villes est désormais un fait qui doit être pris en compte, tout à la fois, par les responsables de la politique universitaire (A) et par les collectivités locales sur la territoire où elles sont implantées (B)

A) Les délocalisations, un élément de politique universitaire

Au cours du demi-siècle écoulé (Filâtre D. et Grossetti M. 2003), le nombre des implantations universitaires s'est, par vagues successives, multiplié sur le territoire national à partir d'un noyau d'une douzaine d'Universités anciennes présentes dans des capitales

régionales ou toutes proches d'elles (Aix-en-Provence). A cela, il convient d'ajouter la création d'un grand nombre d'écoles diverses et de sections de techniciens supérieurs dans les lycées.

Au delà des histoires spécifiques de chaque nouvelle implantation, le scénario de constitution semble avoir été de même type dans la plupart des cas. Dans un contexte de croissance rapide des effectifs étudiants, des antennes universitaires ont été créées qui dépendaient d'universités anciennes. Celles-ci étaient solidement implantées dans le paysage universitaire national et constituaient un élément, considéré comme naturel, du tissu économique et social des villes concernées. Pour certaines, comme Aix, Montpellier ou Rennes, cette présence étudiante était relativement importante par rapport à la population totale et marquait fortement la ville.

Progressivement bon nombre de ces antennes sont devenues des universités de plein exercice. Certaines d'entre elles (Université du littoral, de Bretagne Sud, des Antilles Guyane...) sont constituées de plusieurs sites, d'égale importance institutionnelle (UFR de plein exercice dans les divers cas) situés dans des villes et, parfois, des départements différents. Leur situation est donc nettement distincte de celle de simples antennes où sont assurés des enseignements sous la responsabilité de structures institutionnelles, centres de décision, extérieurs au territoire considéré. C'est là un facteur essentiel de différenciation quant à la place de l'enseignement supérieur dans les divers territoires. Tout comme pour les entreprises, la présence sur place de directions ayant un réel pouvoir de décision change la nature de la relation avec l'environnement économique et social de ces établissements.

Ainsi, la situation en 2005 est, du point de vue géographique, radicalement différente de ce qu'elle était au tournant des années soixante. Elle est aussi institutionnellement très diversifiée. Une étude conduite sur les académies du Sud-Ouest français (Losego M. , Grossetti M. et Manifet C. 2003) montre très clairement la diversité des systèmes universitaires constitués, en réseaux, autour des diverses universités de plein exercice. De ce fait, il convient de s'interroger sur l'impact, en particulier quant aux relations avec les autorités locales, de cette forte différenciation institutionnelle des établissements implantés sur les divers territoires selon qu'ils sont autonomes ou dépendants et selon la nature du système universitaire auquel ils appartiennent. Mais, un deuxième élément apparaît désormais comme essentiel : la fin de la croissance rapide des effectifs étudiants à l'Université.

L'accès à l'enseignement supérieur

Le point généralement le plus fréquemment mis en avant relativement aux délocalisations est qu'elles ont favorisé l'accès à l'enseignement supérieur des catégories sociales les moins favorisées. Cela provient de considérations financières car l'entretien d'un étudiant loin du domicile familial est plus coûteux que sur place. Influente également des considérations psychologiques, liées à la crainte du déracinement. Or, dans les grandes métropoles universitaires, le pourcentage de la population appartenant aux catégories sociales les plus favorisées est plus élevé. A coût psychologique supposé identique pour tous, ces dernières étaient donc relativement avantagées.

De fait, les délocalisations ont facilité l'accès à l'enseignement supérieur. Mais, en raison de la présence sur place de certaines filières, elles ont entraîné un biais, quant au

choix de ces filières, pour les catégories les moins favorisées. De plus, celles-ci sont moins informées et moins sensibles à la hiérarchisation, souvent implicite, des différentes filières.

Ces phénomènes, très nets lors de la mise en place des établissements délocalisés, sont-ils susceptibles de s'atténuer avec le temps comme semble le suggérer l'étude conduite sur des établissements délocalisés bretons (Coutelier F., Filâtre D., et Domergue J.P. (2004) ? C'est, pour le moins, une question à suivre dans l'avenir.

La qualité de l'enseignement

Tous les travaux d'économie de l'éducation rappellent que l'aspect quantitatif de l'évolution des effectifs ne saurait être seul pris en considération. La qualité de l'enseignement assuré est, bien sûr, essentielle. Certes, l'estimation de celle-ci est particulièrement délicate. L'un des critères les plus faciles d'utilisation est celui de la réussite aux examens. Or, il semble que les taux de réussite soient satisfaisants dans les unités délocalisées, donnant ainsi un résultat positif supplémentaire à l'actif des délocalisations. Comme élément d'explication à ce fait est mis en avant la petite dimension de ces établissements, donc des effectifs étudiants en cours, ainsi que les moindres sollicitations extérieures par rapport aux grandes villes, le tout étant jugé favorable à l'assiduité. Quant à la qualité pédagogique des enseignants, que l'Université se garde d'ailleurs bien de tenter de mesurer, elle n'a aucune raison, a priori, d'être différente de celle des établissements des grosses universités.

Une concurrence croissante entre établissements universitaires

La fin de la croissance des effectifs étudiants entraîne inévitablement une concurrence accrue entre établissements pour attirer les étudiants permettant de conserver les filières existantes ou en créer de nouvelles. Dès lors, les universités plus anciennes et importantes qui avaient, dans le passé, accepté la création d'antennes leur permettant de se désengorger, n'y voient plus nécessairement le même intérêt. De ce fait, comme pour toute autre activité productive en situation de concurrence et de croissance faible, chaque établissement doit développer ses avantages comparatifs afin de conserver les étudiants présents sur son territoire et en attirer de l'extérieur.

Les choix, quant aux filières, générales ou spécialisées, à développer ou maintenir deviennent beaucoup plus stratégiques que par le passé. C'est un exercice peu familier pour les universitaires qui avaient, jusqu'à présent, plutôt tendance à voir midi à la porte de leur discipline et même de leur spécialisation étroite. Ces décisions sont d'autant plus délicates qu'un équilibre est à trouver entre les formations générales, en particulier de premier cycle, maintenant Licence (L) du LMD, qui assurent l'accueil des gros bataillons de bacheliers et des formations spécialisées de Masters (M).

Contrairement à ce qu'il en était avec les IUP et DESS, qui avaient pu être créés dans des établissements de petite taille, la tendance actuelle semble à la concentration au niveau Master. La probabilité est grande qu'un bon nombre des antennes soient désormais cantonnées au seul niveau licence. Dans les universités les plus petites, même si l'habilitation est obtenue pour un certain nombre de Masters, l'enjeu sera d'y attirer, grâce à leur réputation et leur spécialisation, un nombre suffisant d'étudiants pour en assurer la

pérennité. Ce type d'enjeu stratégique ne peut être dissocié des potentialités et choix de ces universités en matière de recherche

La place de la recherche

Un véritable établissement d'enseignement supérieur ne peut se concevoir sans activité de recherche. C'est là une grande difficulté pour les unités de petite taille, d'autant plus que la politique nationale et européenne pousse à la constitution de pôles d'excellence, inévitablement de grande dimension. Des enseignants chercheurs de spécialités diverses, relativement isolés ou engagés dans de gros laboratoires extérieurs au territoire considéré, et des unités de recherche de petite taille sont autant de handicaps pour les petites universités et, a fortiori, les antennes. Plus encore que pour l'enseignement, est essentiel le choix de spécialisations fines, de créneaux ou niches adaptés à la taille, la localisation et les ressources humaines disponibles à l'université mais aussi sur le territoire dans son ensemble.

En ce domaine, la présence d'entreprises de haute technologie est un atout évident, mais non suffisant. Encore faut-il que des relations étroites et régulières soient établies sur des thèmes de recherche d'intérêt commun. La volonté des responsables universitaires et leur capacité à choisir des spécialisations porteuses d'avenir est une condition nécessaire mais, elle non plus, non suffisante. Un territoire économiquement et socialement peu dynamique ou en déclin ne peut ni bénéficier de ce type d'initiatives d'origine universitaire, ni les appuyer. En toute hypothèse, mais cela est vrai de toute activité de recherche où qu'elle soit localisée, cette recherche doit être fortement intégrée dans des réseaux nationaux et internationaux plus puissants.

B) Les collectivités locales confrontées aux délocalisations

Enseignement supérieur et recherche ne relèvent pas des compétences des collectivités locales, communes, communautés, départements, ni même des régions. Cependant elles interviennent de manières diverses : constructions, bourses, mise à disposition de personnels... Jusqu'à présent, leur effort, relativement limité globalement, est loin d'avoir été négligeable dans bon nombre de cas. Globalement, elles assurent quelques 6 % du financement du supérieur (Cytermann J.R. 2004) et se sont fortement impliquées dans les processus de délocalisation, traduisant ainsi l'importance qu'elles y accordent.

L'enseignement supérieur, une ressource locale

De fait, les collectivités locales considèrent l'enseignement supérieur comme une ressource pour le développement économique et social de leur territoire. Elles sont conscientes de ce que l'impact en termes d'emplois, directs et indirects, est loin d'y être négligeable, en premier lieu du fait de l'effet de revenu additionnel (dépenses des enseignants et des étudiants).

Aussi, les villes moyennes adoptent souvent une attitude volontariste pour faciliter l'implantation ou le développement universitaire sur leur territoire. De la sorte, elles renforcent leur image identitaire par la création de formations correspondant à leurs points forts économiques. Elles peuvent également souhaiter seulement une présence universitaire quelle que soit sa nature. Mais la taille de la zone ne semble pas corrélée avec l'importance des formations professionnalisées (Bel M., Simon G. 2004).

Dès lors que des acteurs publics locaux peuvent exercer un choix et décider

d'appuyer ou non telle politique nationale qui ne s'impose pas obligatoirement à eux, la politique universitaire nationale doit être considérée comme une ressource à leur disposition. Mais, il faut que des acteurs locaux soient capables de s'en emparer. Une politique locale de développement de l'enseignement supérieur ne prend donc tout son sens que dans le cadre d'une politique locale globale portée par une collectivité, pour laquelle elle est peut-être un élément pertinent, voire nécessaire, mais pas suffisant.

les limites de l'engagement financier des collectivités locales

Mais, comme l'exemple de la Bretagne le montre bien (Coutelier F., Filâtre D., et Domergue J.P. 2004), les autorités communales ou intercommunales ont parfois tendance à réduire leur engagement financier. C'est souvent le cas lorsqu'une antenne acquiert son autonomie universitaire et bénéficie des financements étatiques standards comme à Lorient et Vannes. D'autre fois, comme à Saint Briec, les collectivités territoriales s'interrogent sur l'importance de ce soutien financier, relativement à celui d'autres collectivités comparables.

Pour elles, l'intérêt et l'apport de la présence d'établissements universitaires ne semblent pas, en soi, remis en cause. Elles sont toujours sensibles à l'effet d'image et à l'apport économique non négligeable qu'ils représentent. Mais, leur appui, en matière immobilière comme pour leur fonctionnement, était conçu comme temporaire afin d'inciter à leur installation sur leur territoire. Une fois passée cette période initiale, les contraintes financières croissantes, issues de la décentralisation d'un nombre toujours plus grand de fonctions, ne peuvent que tendre au désengagement, du moins en ce qui concerne un soutien régulier au fonctionnement. Dès lors, ces établissements universitaires, outre la compétition pour l'obtention de crédits nationaux et européens, devraient être, logiquement, poussés à rechercher des ressources locales privées, par le développement de la formation continue et la passation de contrats d'études et de recherche. La encore, le caractère plus ou moins dynamique du territoire rétroagira sur le devenir de ses établissements universitaires.

Ainsi, pour les territoires dominés par une ville moyenne, une étape des relations entre ces derniers et les établissements universitaires, celle de l'appui financier systématique aux délocalisations, est terminée. Plus que par le passé, ces relations seront fonction de la dynamique propre du territoire considéré jointe à la volonté et à la capacité de l'ensemble des acteurs de son développement économique et social à interagir avec les établissements universitaires. C'est à cette condition que l'université peut être un élément clé du développement local.

Le rôle de la nature des systèmes productifs locaux

Il faut donc incorporer dans l'analyse autant la nature de l'environnement productif du territoire que les différents acteurs chargés d'exprimer les projets de cet environnement. Ainsi, l'initiative de personnalités présentes sur le territoire peut jouer un rôle initial moteur. Mais cet effet sera fragile si ces initiatives ne sont pas rapidement institutionnalisées.

Dès lors que les enseignements supérieurs se professionnalisent, les milieux professionnels sont impliqués. Il est, en effet, difficile d'imaginer que les projets qui

naissent de l'implication des entreprises soient totalement en rupture avec les activités de celles-ci. Alors, il y a bien un effet de la structure économique du territoire sur les formations qui s'y développent. Le lien peut être très fort quand la spécialisation d'un territoire est revendiquée par une collectivité publique et la conduit à initier un projet de formation en adéquation avec cette spécialisation. Ce lien est aussi direct quand un regroupement de grandes entreprises organise, avec l'université, la création d'une formation. Il est d'autant plus fort que l'ancienneté de relations partenariales entre universités et entreprises est grande.

Dans les territoires centrés sur des villes moyennes, la création d'IUT, IUP et LP vise souvent à fournir les techniciens qualifiés nécessaires à leurs activités. Mais, des créations de formation supérieures professionnelles, relativement déconnectées de la base économique territoriale peuvent voir le jour. C'est le cas quand un acteur universitaire, éventuellement appuyé par une collectivité publique, prend l'initiative d'une formation cohérente avec des enseignements universitaires antérieurs. Cependant, dans tous les cas, la création de formations professionnelles implique l'existence d'un lien étroit avec le système productif tant en ce qui concerne leur conception que leur mise en œuvre et leur validation. Dès lors, le constat d'une progression générale de la professionnalisation implique a priori une tendance à l'intensification des relations avec les systèmes productifs locaux, même si celle-ci demeure variable. En effet, il apparaît (Bel M. et Simon G. 2004) que la dispersion entre régions est nette. Les formations professionnalisantes représentent, selon les cas, de 30 à 45 % des formations. Il en est de même de la dispersion infra régionale entre aires urbaines. De plus, cette diversité ne semble pas corrélée avec la taille des établissements d'enseignement supérieur. Le cas de la région Rhône-Alpes montre que de petites implantations peuvent être aussi bien peu que très professionnalisées. Par contre, le nouveau contexte universitaire actuel peut remettre en question certaines de ces petites implantations issue des délocalisations des décennies antérieures.

+++

Ce rapide examen de la place de l'enseignement supérieur dans la dynamique des territoires montre que les enjeux, liés à leur présence sont forts pour le développement local. D'une part, il s'agit d'une activité économique importante source de revenus et d'emplois, attirés ou conservés localement. Mais, ce sont ses nombreux effets indirects, certes difficiles à mesurer, qui sont susceptibles de marquer profondément les modalités d'évolution des territoires. Ces constats expliquent et justifient l'action des collectivités territoriales à destination des établissements d'enseignement supérieur. Cependant, pour que ces actions soient bénéfiques au développement local, il ne suffit pas qu'elles soient menées dans le cadre d'une politique cohérente vis à vis de l'enseignement supérieur. Il faut, de plus, qu'elles soient bien intégrées dans l'ensemble de la politique de développement local. Vrai pour toutes les collectivités territoriales, cette conclusion paraît s'imposer avec plus de force encore pour les territoires constitués autour de villes moyennes sans tradition universitaire ancienne. L'ère des délocalisations systématiquement considérées comme bénéfiques semble terminée. Il conviendrait de les analyser plus avant afin de dégager les conditions de leur impact optimal sur le développement local.

Références

- Baslé M. et Le Boulch J.L. (1999), « L'impact économique de l'enseignement supérieur et de la recherche publique sur l'agglomération de Rennes », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp.115-134.
- Bel M. et Simon G., « La formation supérieure professionnalisante : des dynamiques territoriales diversifiées », Journées scientifiques du RESUP, *Les figures territoriales de l'Université*, Toulouse 3-4 Juin 2004.
- Come T. et Ronez C., (2004) « L'offre de formation locale et mobilité étudiante » Journées scientifiques du RESUP, *Les figures territoriales de l'Université*, Toulouse 3-4 juin .
- Coutelier F., Filâtre D., et Domergue J.P. (2004) « Evaluation du programme Université 2000 en Bretagne, études de cas, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc » Vannes Doc. Roneo, Cabinet INTERMEDE, étude réalisée pour la région Bretagne.
- Cuney F. (2004), *Enseignement supérieur et territoires, l'exemple de l'Université de Franche-Comté*, Thèse de Doctorat en géographie de l'Université de Franche-Comté.
- Cytermann J.R., « Les collectivités territoriales et la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche », Journées scientifiques du RESUP, *Les figures territoriales de l'Université*, Toulouse 3-4 Juin 2004.
- Filâtre D. et Grossetti M. (2003), « La construction de la carte scientifique française et l'émergence de nouveaux sites » in Grossetti M. et Losego P. eds.
- Gagnol L. et Héraud J.A. (2001), « Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas strasbourgeois », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, octobre.
- Grossetti M. et Losego P. eds, (2003) *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche*, L'Harmattan.
- Losego M., Grossetti M. et Manifet C. (2003), « Structures territoriales et développement des sites émergents, le cas des académies du Sud-Ouest français », in Grossetti M. et Losego P. eds.